

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

BULLETIN D'INFORMATION N°6

VOEUX 2025



**LE PRÉSIDENT DU
SYNDICAT MIXTE
GARONNE AMONT ET
SON ÉQUIPE VOUS
SOUHAITENT UNE
BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2025**

OFFRE D'EMPLOI

CHARGÉ(E) DE MISSION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

Prise de poste : à partir du 1er avril 2025

Poste basé à Montréjeau (Haute-Garonne)

Limite de candidature : 19 février 2025

Offre disponible en cliquant [ici](#)

ACTUALITÉS

PROLONGEMENT PEP-PAPI

Initialement prévu sur 2 ans (2023 - 2024) comme imposé par le guide national, le PEP-PAPI Garonne Amont a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès du Préfet de Bassin pour 2 ans de plus (2025 - 2026). En effet, à ce jour, le niveau d'avancement des études structurantes (notamment celles pouvant donner lieu à des travaux dans le PAPI-COMPLET) n'est pas suffisant pour chiffrer, planifier et arbitrer le futur PAPI (Programme d'Actions de Préventions des Inondations).

LANCEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE POUR L'ACTION 7.4 DU PEP PAPI

La consultation des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude la vulnérabilité de la commune de Miramont-de-Comminges face au risque inondation par le ruisseau d'Angèles, en lien avec l'ouvrage hydraulique créé en amont, vient d'être lancée. Cette étude a pour but d'évaluer le risque lié aux inondations par le ruisseau d'Angèles, d'évaluer l'efficacité de l'ouvrage hydraulique créé en amont et de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité face aux inondations du ruisseau.

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) Garonne Amont a débuté en Janvier 2023. Il est composé de 35 actions consultable en cliquant [ici](#). Les documents produits dans le cadre de ce programme d'actions sont disponibles [ici](#).



Action 5.2 - Travaux de réduction de vulnérabilité individuelle

RAPPEL DU CONTEXTE

Certains secteurs sont très vulnérables aux inondations, sans solution de protection collective envisageable en termes d'analyse coûts/bénéfices. Les solutions individuelles de protection du bâti, de type batardeau ou autres, sont adaptées à ces secteurs.

Cette action s'inscrit dans la suite de l'action 5.1 visant à la réalisation des diagnostics à l'échelle des bâtis. Pour rappel, 58 diagnostics ont été réalisés sur 2 communes, Saint-Béat-Lez (51) et Miramont-de-Comminges (7).

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation.
- Proposer le suivi des travaux aux propriétaires.

BILAN 2024

Une réunion publique s'est tenue en juin à Saint-Béat-Lez pour présenter aux propriétaires les démarches à entreprendre suite aux diagnostics réalisés. Le SMGA a exposé les mesures préconisées par le PAPI, la plateforme dématérialisée « *Démarches Simplifiées* », ainsi que les aides publiques existantes. Un compte-rendu détaillé et des documents explicatifs ont ensuite été partagés avec les riverains ayant bénéficiés des diagnostics. Le SMGA poursuit l'accompagnement technique et administratif auprès des propriétaires concernés.

SAINT-BÉAT-LEZ

A la suite des diagnostics réalisés, un accompagnement renforcé a été proposé aux propriétaires, souvent confrontés à des difficultés dans les démarches administratives. Des rencontres ont été organisées avec des entreprises spécialisées pour faciliter la mise en œuvre des travaux (batardeaux, maçonnerie, électricité). Le SMGA assure la centralisation des besoins afin de regrouper les demandes de devis auprès des artisans.

Les entreprises IsoFlots et Flow Stop ont été sélectionnées pour fournir des solutions adaptées en terme de batardeaux. En octobre, des rendez-vous ont été organisés pour finaliser les devis. Le SMGA a accompagné les propriétaires dans le dépôt des demandes de subventions sur la plateforme *Démarches Simplifiées*.

BARBAZAN

Deux propriétaires ont manifesté leur intérêt pour l'installation de batardeaux, bien qu'aucun diagnostic préalable n'ait été réalisé.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La majorité des propriétaires concernés étant des personnes âgées peu familières avec les outils numériques, un accompagnement spécifique est proposé pour faciliter les démarches. Par ailleurs, des difficultés persistent à trouver des entreprises prêtes à se déplacer pour des petits travaux.

SOUTIEN FINANCIER COMPLÉMENTAIRE

Afin de compléter les subventions des Fonds Barnier (Etat), le SMGA a décidé d'accorder une aide financière supplémentaire à hauteur 20% du montant total TTC des travaux aux propriétaires ayant un revenu fiscal annuel inférieur à 10 000 €.



Action 7.1 - Régularisation du système d'endiguement de l'Ourse

OBJECTIFS DE L'ETUDE

- La régularisation du système d'endiguement de l'Ourse.
- L'étude de la remise à niveau du système de protection d'Izaourt et de Loures-Barousse contre les inondations de l'Ourse.
- L'optimisation de ce dernier.

PREMIERS RESULTATS

Les démarches pour la régularisation du système d'endiguement sont finalisées. Un arrêté préfectoral a été pris en octobre 2024 en classant le système avec un niveau de protection très bas. Cela s'explique par le fait qu'il ne répond pas aux normes, notamment en termes de risque de rupture. Aujourd'hui, il est considéré que l'ouvrage ne protège que le champ (Figure 1) pour une crue biennale (tous les deux ans). Ainsi, il est nécessaire d'étudier les travaux à mener pour obtenir un niveau de protection satisfaisant au regard des enjeux impactés. Une analyse coûts - bénéfices doit être menée afin d'évaluer les dommages moyens annuels évités et de définir un budget acceptable de travaux et de gestion du système de protection. Pour cela, les impacts des différentes crues sur les enjeux ont été étudiés (nombres de personnes inondées, activités économiques impactées, dégâts sur les logements et infrastructures, ...). Les scénarios de protection contre une crue cinquantennale et centennale ont été étudiés.

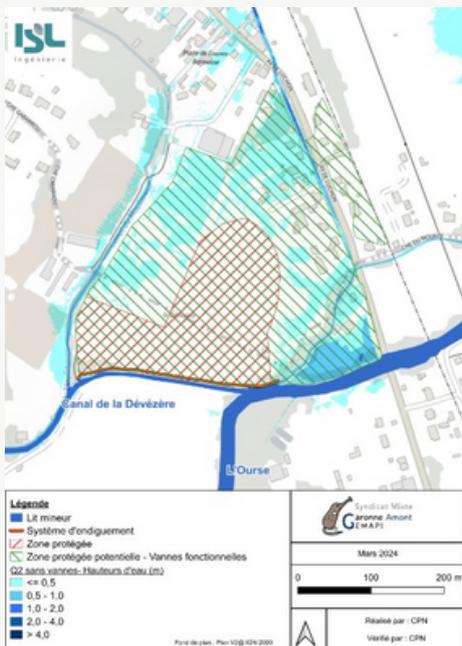


Figure 1 : Zone protégée (en rouge) par l'ouvrage tel que classé aujourd'hui

Livrables disponibles sur : <http://e.pc.cd/4jSy6aIk>

La protection envisagée comprend la reconstruction de l'ensemble des digues (avec une emprise de 6 mètres de large au sol et 1,20 m de haut) et la création d'un déversoir pour anticiper la surverse en cas d'une crue supérieure au niveau de protection retenu, en intégrant les vannes des canaux au système (Figure 2). La Figure 3 montre l'impact d'un tel aménagement sur les hauteurs d'eau pour une crue centennale.



Figure 2 : Projet de système de protection projeté (en orange les digues, en gris les vannes et le déversoir)

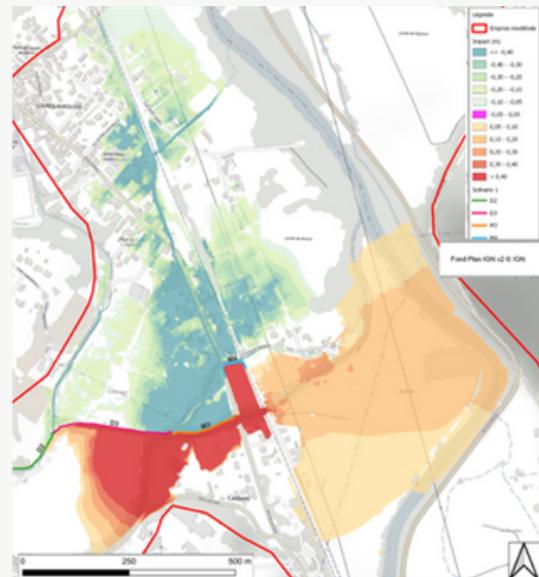


Figure 3 : Impact sur les hauteurs d'eau du système de protection pour une crue centennale (par rapport à l'état de référence, ie. sans ouvrage)

L'étude d'Avant-Projet va débuter pour apporter des précisions sur le coût de ces travaux (dépendant des zones d'approvisionnement des matériaux pour la reconstruction de la digue), l'emprise des ouvrages et des travaux en phase chantier, les démarches préalables à mener (loi sur l'eau, code de l'environnement, conventionnement, acquisition foncière, ...). La partie amont concernant la protection du bourg d'Izaourt est en cours d'étude (mur et merlons de terre en amont du pont de la RD 26). Une présentation des résultats sera réalisée auprès des élus dans le courant du 1er semestre et auprès des riverains d'ici la fin de l'année 2025.

Action 1.3 - Plan de communication sur le risque inondation

SENSIBILISATION AUX RISQUES INONDATIONS

Dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience 2024, organisée en partenariat avec l'IFFO RME et l'académie de Toulouse, le SMGA a animé un atelier pédagogique intitulé « Je vis en zone inondable » au collège Didier Daurat à Saint-Gaudens. Cette initiative a permis de sensibiliser les élèves aux risques d'inondation et aux comportements à adopter.

De plus, une demi-journée de sensibilisation a été organisée à l'école élémentaire d'Izaourt, avec une présentation pédagogique suivie de deux activités ludiques :

- Le kit d'urgence : un jeu interactif pour identifier les éléments essentiels en cas d'évacuation.
- Les bons réflexes : un jeu visant à enseigner les comportements à adopter en cas d'inondation.



Action 1.5 - Systematiser les retours d'expérience

Le territoire du SMGA n'a pas connu de crue significative sur son périmètre en 2024. Seule la crue du 7 septembre 2024 sur la commune d'Oô a fait l'objet de levés de repères de crues. Aucun RETEX n'a été rédigé du fait du faible impact.

Afin de préparer le suivi des futures crues, il est prévu d'identifier les sites à suivre en cas de crue et de préparer une fiche type des informations à lever. Le SMGA va notamment identifier les secteurs qui peuvent faire l'objet des levés des vitesses suite à l'acquisition d'un radar vitesse.

Pour assurer un meilleur suivi des crues, les municipalités seront également mises à contribution. Un guide des pratiques en matière des levés d'informations des crues sera envoyé prochainement aux municipalités.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

Président : Alain Fréchou

Directeur et chargé de projet GEMAPI : Régis Martinet

Responsable pôle technique Prévention des inondations et rivières : Ségolène Duchêne

Responsable pôle technique Gestion des milieux aquatiques et zones humides : Laëtitia Goni-Lizoain

Chef de projet Programme de Gestion Hydromorphologique : Théo Bulteau

Technicien Prévention des Inondations : Gaëtan Decool

Techniciens rivières/Encadrants Brigade Verte : Frédéric Fauré, Théo Martial

Agents de la Brigade Verte

Responsable administrative : Nathalie Ader



Syndicat mixte
aronne Amont
GEMAPI

HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

TEL : 05 62 00 79 38

MAIL : CONTACT@SM-GARONNE-AMONT.FR

SITE INTERNET : HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/